



PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2010

Le 25 mars 2010, les membres du conseil municipal, convoqués par le Maire le 15 mars 2010, se sont réunis en séance publique, à l'Hôtel de Ville, à 20 h 30, sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents,

Monsieur le Maire,

Mme Hélène HERNU, Mr Yves EVARISTE, Mr Gérard NAJMAN, Mme Edith PESCHEUX, Mr Bruno REMOND, Mme Isabelle DAESCHNER, Mme Claire MARTI, Mr Thierry CROSNIER, Mr Bernard TUPRIE, Mme Monique AGUDO, Mr Jacques FOULON, Mr Robert ORUSCO, Mr Joël FRAUD, Mr Georges THIMOTEE, Mme Hélène DE COMARMOND, Mr Hervé WILLAIME, Mme Delphine KECLARD, Melle Ombeline CASEL, Mr Camille VIELHESCAZE, Mme Christine ROCHE, Mr Eric CHEROT, Mr Gilles DAVID, Mr Gérard GESNEL, Melle Isabelle TREHOU.

Etaient excusés, et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

Mme Jeanne BOURDIN à Mr Joël FRAUD, Mr Samuel BESNARD à Melle Ombeline CASEL, Mr Alain BLAVAT à Mme Edith PESCHEUX, Mme Juliette PAPAZIAN à Mr Bernard TUPRIE, Mme Sylvie CHEVALIER à Mr Jacques FOULON, Mme Najia PATTI à Mr Robert ORUSCO, Mr Antoine FREMONT à Mme Hélène HERNU, Mme Cécile REICHARD à Mme Claire MARTI, Melle Nadhéra BELETRECHE à Mme Delphine KECLARD, Mme Raymonde MAITRE à Mme Christine ROCHE.

Mr Samuel BESNARD est arrivé à 20H55 (point n°1), Mr Alain BLAVAT est à arrivé à 20H55 (point n°1). Mr Bruno REMOND est parti à 23H25 (point n°6) et a donné pouvoir de voter en son nom à Monsieur le Maire.

La séance est ouverte à 20 h 45.

Melle Ombeline CASEL a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire, qu'elle a acceptées. Mr Stéphane CLOT, Directeur Général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter le procès verbal du Conseil Municipal du 18 février 2010. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité

M. le Maire reprend l'ordre du jour de la séance, qui a été adressé à chaque conseiller municipal, accompagné de la note explicative de synthèse pour chaque affaire et des pièces jointes, dans le délai de cinq jours francs prescrit par l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Liste des arrêtés du Maire par délégation du conseil municipal

01 Budget

⇒ 1 – Affectation du résultat 2009

Depuis la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M14, les conseils municipaux doivent affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement figurant au compte administratif de l'exercice concerné. La décision d'affectation porte sur le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement.

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 indique en excédent de fonctionnement : 4 399 961,15 € et en déficit d'investissement : 1 825 609,42 € lequel déficit doit être corrigé du solde excédentaire des restes à réaliser de l'exercice 2009 soit 2 058 956,75 €.

Le conseil municipal, à la majorité absolue par 29 voix pour, 6 voix contre de Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, Mr. Eric CHEROT, Mr. Gérard GESNEL - Union pour Cachan-UMP, Mr Gilles DAVID, Melle Isabelle TREHOU - Union et Ouverture-, décide d'affecter tel que ci-après le résultat de l'exercice 2009 :

- **Affectation en report à nouveau en fonctionnement (002) : 4 399 961,15 €**
- **Affectation en report à nouveau en investissement (001) : 1.825.609,42 €**

⇒ 2 – Budget primitif 2010

Le 18 février dernier, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires, cela conformément aux dispositions de l'article 11 de la Loi n° 92-125 du 6 février 1992.

Comme en 2009, les comptes de l'exercice précédent étant arrêtés, les résultats de clôture ont pu être intégrés au présent budget, ce qui permet une plus grande clarté financière.

Le projet de budget primitif 2010 est soumis au vote par M. le Maire, après qu'une présentation en ait été faite par l'Adjoint au Maire chargé des finances et du budget, ainsi que par les Adjoints au Maire et Conseillers délégués pour les secteurs les concernant.

Le conseil municipal, à la majorité absolue par 29 voix pour, 6 voix contre de Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, Mr. Eric CHEROT, Mr. Gérard GESNEL - Union pour Cachan-UMP, Mr Gilles DAVID, Melle Isabelle TREHOU - Union et Ouverture-, adopte par un vote au niveau du chapitre le Budget primitif 2010 de la commune qui s'élève en section de fonctionnement à 40.466.877,97 € et en section d'investissement à 19.810.890,76 €.

⇒ 3 – Fixation des taux des 3 taxes locales pour 2010

La Municipalité propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter en 2010 les taux d'impositions des 3 taxes sur les ménages. Il est rappelé que ces taux sont stables depuis 2005.

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2010 est fixé à **15 611 083 €**. Ce produit, auquel s'ajoutent les allocations compensatrices pour un montant de **436 551 €**, est réparti comme suit :

Taxe d'habitation :

17,19 % pour un produit de **7 710 403 €** (taux identique à 2009)

Taxe foncière sur les propriétés bâties :

20,69 % pour un produit de **7 839 027 €** (taux identique à 2009)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

69,04 % pour un produit de **61 653 €** (taux identique à 2009)

TOTAL DU PRODUIT FISCAL NECESSAIRE : 16 047 634 €.

Le conseil municipal, à la majorité absolue par 29 voix pour, 4 voix contre de Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, Mr. Eric CHEROT, Mr. Gérard GESNEL - Union pour Cachan-UMP, et 2 abstentions de Mr Gilles DAVID et Melle Isabelle TREHOU - Union et Ouverture- fixe pour 2010 les taux des 3 taxes locales tel qu'indiqué ci-dessus.

02 Versement d'une subvention à Cachan Habitat – OPH

La ville de Cachan est sollicitée par Cachan Habitat OPH pour participer financièrement à son budget et lui permettre de procéder à des améliorations du logement social (en 2010 notamment engagement de la réalisation de la résidence sociale et aménagement du parking Belgrand).

Il est rappelé que la participation accordée par la Commune à cet établissement public permet à la ville de bénéficier du Fond d'Aménagement Urbain et a été actée dans le protocole –CGLLS approuvé le 17 décembre par l'assemblée délibérante. Il est proposé le versement d'une subvention de 229 000€ à Cachan Habitat OPH au titre de l'exercice 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir les opérations de travaux réalisés par

Cachan Habitat-OPH et de lui attribuer une subvention de 229.000 €.

03 Attribution d'une subvention d'équipement au titre de politique des quartiers à Cachan – Habitat OPH (aménagement du parking Belgrand)

Le quartier de la Plaine fait partie du Projet Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Cachan .

Dans ce contexte, le patrimoine de Cachan-Habitat-OPH a fait l'objet d'une réhabilitation entre 2001 et 2004. Pour parachever ces travaux, une réflexion sur le traitement des abords immédiats de la résidence a été initiée dès 2005, en concertation avec les locataires. Parallèlement, le Conseil Régional Ile-de-France et la ville de Cachan ont signé une convention de renouvellement urbain au titre de laquelle la commune percevra de la Région et pour le quartier de La Plaine une subvention de 300 000€ destinée à financer les projets d'amélioration du cadre de vie de ce quartier.

Il est apparu que la requalification du parking BELGRAND, situé au pied de la tour du 44 Belgrand, permettait d'apporter une réponse au besoin de résidentialisation et de réappropriation de l'espace extérieur de la résidence.

Compte tenu du montant total de l'opération soit 453 979€, Cachan-Habitat OPH sollicite la Ville pour le versement d'une subvention. Cette subvention d'un montant de 120,000€ pourrait être prélevée sur les crédits de 300 000€ destinés à ce quartier au titre de la convention de renouvellement urbain précitée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention d'équipement à Cachan Habitat OPH d'un montant de 120.000 € dans le cadre de la requalification du parking BELGRAND.

04 Avenant N°4 à la convention d'aménagement SEMACA

Une concession d'aménagement a été conclue le 21 décembre 1993 entre la ville et la SEMACA, portant sur l'aménagement de la ZAC Desmoulins. Cette convention prévoit que la SEMACA doit acquérir des terrains et immeubles, les aménager, puis y réaliser des équipements ou procéder à la revente de terrains pour la construction de logements et commerces. Il y est notamment stipulé que pour les cas où des terrains acquis par la SEMACA seraient destinés à la réalisation d'équipements et ouvrages publics, la commune s'en porterait acquéreur

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder par avenant n°4 à cette convention, à l'actualisation du montant de la participation de la commune, au vu de l'intégration des équipements ci-après :

- parc public de stationnement Dumotel : 3.364.614 € TTC
- structure multi-accueil petite enfance : 2.150.000 € TTC

L'assemblée est également invitée à décider le versement à la SEMACA d'une participation TTC d'un montant de 2.264.614 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°4 à la convention d'aménagement conclue entre la commune et la SEMACA, constate que la participation de la ville au coût de l'opération est estimée à 15.760.881 € HT soit 18.850.013 € TTC, et décide de verser à la SEMACA, au titre de l'année 2010 une participation TTC d'un montant de 2.264.614 €.

05 Avenant Garantie d'emprunt SEMACA

En 2006, la SEMACA a contracté un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France pour réaliser le portage foncier de l'îlot E au sein de la ZAC Desmoulins. Un prêt de 6 000 000 € était nécessaire à la SEMACA pour équilibrer cette opération. La garantie de la ville de 80% a permis à la SEMACA d'obtenir des conditions financières plus avantageuses.

En raison de modifications dans son calendrier d'aménagement, la SEMACA souhaite décaler les remboursements de son prêt afin d'optimiser sa trésorerie.

Il est donc proposé à la ville de donner son accord sur les modifications à apporter à l'échéancier des remboursements ; la quotité garantie et le montant restant inchangés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, réitère sa garantie à la SEMACA à hauteur de 80% pour un prêt de 6.000.000 € accordé par la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour financer le portage foncier de l'îlot E de la ZAC Desmoulins.

06 Liste des marchés publics attribués en 2009

Conformément aux dispositions de l'article 133 du Codes des Marchés publics, le pouvoir adjudicateur doit publier chaque année la liste des marchés publics conclus au cours de l'exercice précédent. L'assemblée est invitée à prendre acte de cette liste.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés publics attribués en 2009.

07 Tableau des effectifs

Le rapporteur informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la mise à jour du tableau des effectifs de la ville de Cachan notamment par la suppression de postes qui ne sont plus occupés et la création de certains postes nécessaires au bon fonctionnement des services et permettant de pérenniser certaines situations d'emploi vacataire. Il est à noter que les modifications proposées seront sans incidence sur la masse salariale car ne donnant pas lieu à des recrutements. Par ailleurs, cette mise à jour du tableau des effectifs permettra d'assurer une meilleure lisibilité fonctionnelle des emplois.

Le conseil municipal, à la majorité absolue par 33 voix pour, 2 abstentions de Mr Gilles DAVID et de Mlle Isabelle TREHOU - Union et Ouverture-, adopte la mise à jour du tableau des effectifs.

08 Créations de postes

⇒ 1 – Recrutement sur poste existant – Chargé des actions foncières et développement des commerces et activités de proximité

Le poste de chargé des actions foncières et du développement des commerces et activités de proximité (Catégorie A) existe au tableau des effectifs sur le grade d'attaché territorial et doit être pourvu. Il est à noter que cette création de poste permettra de pérenniser les fonctions d'un agent déjà en poste, à la direction du développement urbain et n'entraînera donc pas de surcoût budgétaire.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

⇒ 2 – Création de poste – Responsable Police Municipale

Il convient de délibérer pour la création d'un poste de responsable de police municipale sur le grade d'attaché territorial qui aura pour mission de veiller à l'application des règles et des décisions relevant des pouvoirs de police du Maire et de contribuer à la mise en place du Contrat local de sécurité. Il est parallèlement proposé à l'assemblée de supprimer le poste de Chef de Police Municipale qui figurait au tableau des effectifs.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

08

⇒ 3 – Création de poste – Auxiliaire de puéricultrice 1^{ère} classe

Il convient de délibérer pour la création d'un poste d'auxiliaire de puéricultrice afin de garantir la continuité du service public sur les structures petites enfance de la Commune et notamment la mini-crèche Volti et la Halte Garderie La Marelle. En effet, la qualité du service proposé aux familles rend indispensable la présence effective d'un personnel qualifié en nombre suffisant. L'agent ainsi recruté éviterait à la commune d'avoir recours à des agents extérieurs en remplacement temporaire.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

09 Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2009

Le Code général des collectivités territoriales, dans son article L 2241-1, dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2009 par la commune, par la SEMACA et par le SAF 94.

Le conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2009.

10 Cession de la parcelle cadastrée section AH N°174 sise 251 boulevard de La Vanne

La ville a intégré dans son domaine privé un bien sans maître sis 251 Boulevard de La Vanne, d'une superficie de 184 m². En l'absence d'une affectation de ce bien à un projet municipal, il est proposé de le céder aux deux riverains, qui accepteraient de s'en rendre propriétaire chacun pour moitié. Le prix de cession global (90 000€) a été fixé par le service des Domaines.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la cession aux riverains, de la parcelle communale sise 251 Bd de la Vanne au prix de 90.000 €.

II - AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES, JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

11 Subventions aux associations locales 2010

Chaque année l'assemblée est invitée à accorder des subventions aux associations menant une action à destination des Cachanais.

L'enveloppe globale des subventions proposée s'élève en 2010 à 226 926€. Par secteur seraient accordés :

- 630€ pour l'enseignement du second degré,
- 68 115€ pour les associations sportives,
- 25 135€ pour les associations culturelles,
- 23 007€ pour les aides sociales,
- 1 106€ pour les interventions socio-économiques.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote en raison de leurs fonctions associatives : Mme Hélène HERNU, Mr Hervé WILLAIME, Mme Delphine KECLARD, et Melle Isabelle TREHOU.

12 Convention d'objectifs et de moyens 2010

⇒ 1 – Club Olympique de Cachan

La Loi du 12 Avril 2000 prévoit qu'une convention annuelle doit être passée avec les associations bénéficiant d'une subvention publique annuelle égale ou supérieure à 23 000 €.

Il est proposé la passation d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Club Olympique de Cachan qui bénéficiera en 2010 d'une subvention de 77 300€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la passation d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Club Olympique de Cachan.

12 ⇒ 2 – Amicale laïque de Cachan

Il est proposé la passation d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la ville et l'Amicale Laïque de Cachan. Cette convention permettra le versement d'une subvention de 24 300€ pour ses activités sportives et de 5 680€ pour ses activités culturelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la passation d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale Laïque de Cachan.

13 Octroi de subvention 2010 aux associations bénéficiant de conventions d'objectifs et de moyens

⇒ 1 – Centre Culturel Communal de Cachan

Le théâtre de Cachan – Jacques Carat est un équipement culturel transféré à la CAVB ; celle-ci verse à l'association Centre Culturel Communal de Cachan une subvention permettant le fonctionnement du théâtre et notamment la programmation d'une saison artistique. La ville de Cachan, quant à elle, confirme le soutien au théâtre pour son activité relative à l'accueil des associations locales, services municipaux et établissements scolaires. Afin de poursuivre le soutien de la Ville à l'association, une Convention triennale d'objectifs et de moyens a été signée en 2009 entre la Ville et le CCCC. Pour l'exercice 2010, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention pour un montant de 50 000 €.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

⇒ 2 – AGAESC

En 2009, la ville signait avec l'association une convention d'objectifs et de moyens pour les exercices 2009 et 2010. Un acompte de 400 000 € sur la subvention 2010 a été voté au conseil municipal du 17 décembre 2009, permettant ainsi de couvrir les besoins de trésorerie de l'association, en attendant le vote du budget. La subvention qui est proposée pour l'année 2010 s'élève à 1 101 000 €.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

⇒ 3 – Compagnie EROC

La Ville de Cachan soutient depuis plusieurs années la création artistique et plus spécifiquement la production théâtrale. Depuis plusieurs saisons la compagnie EROC mène sur notre territoire, un travail de création, d'envergure nationale, tout en ayant également une action de proximité de grande qualité, au sein d'ateliers d'Art dramatique dans lesquels sont travaillés des textes et des mises en scène. Afin de poursuivre le soutien de la Ville à la compagnie, une Convention triennale d'objectifs et de moyens a été signée en 2009 entre la Ville et Eroc. Pour l'exercice 2010, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention pour un montant de 30 917 € à la Compagnie EROC.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

⇒ 4 – Compagnie Liba Théâtre

Dans le contexte de soutien aux activités théâtrales la Ville s'est engagée à soutenir la compagnie Liba Théâtre, depuis treize ans, se traduisant à partir de 2003 par la signature d'une convention. Outre le travail de création et de diffusion, le Liba Théâtre a conduit un important travail de médiation et d'accompagnement au jeu théâtral auprès de publics amateurs, principalement de Cachan et des communes environnantes, en étant notamment à l'origine de l'atelier d'art dramatique du centre socio-culturel Lamartine. Les interventions de la compagnie dans les lycées et collèges, durant ces trois dernières saisons, soulignent d'ailleurs son engagement en faveur d'un « théâtre populaire » de qualité, ouvert à tous. Cet intérêt et cette sensibilité largement exprimée par la compagnie depuis son origine, a pu également être vérifiée lors de la création de lectures-spectacles dans différents lieux de la ville : au Théâtre, à L'Orangerie, au centre de littérature prolétarienne, à l'Hôtel de Ville.

Afin de poursuivre le soutien de la Ville à la compagnie, une Convention triennale d'objectifs et de moyens a été signée en 2009 entre la Ville et le Liba Théâtre. Pour l'exercice 2010, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention pour un montant de 13 000 € à la Compagnie LIBA Théâtre.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

14 Subventions à caractère particulier

Racing Kart ETP – 24H de l'ESSEC

L'association sollicite une aide financière pour faire participer au 24H de l'ESSEC les 6 et 7 mai 2010 sur le circuit de Corneilles (95).

Cette manifestation, à laquelle participe les écoles les plus prestigieuses, concourt au rayonnement de la ville.

Subvention proposée : **300 €**, correspondant à environ 10% du budget global.

Club de Voile du Bureau des Sports de l'E.S.I.T.C. – Croisière de l'EDHEC

L'association sollicite une aide financière pour faire participer un équipage de 10 étudiants de l'E.S.I.T.C. au Défi Mer de la croisière de l'EDHEC durant une semaine au mois d'avril

Cette manifestation largement médiatisée participe au rayonnement de la ville sur les côtes françaises.

Subvention proposée : **500 €**, correspondant aux sommes versées au club de voile de l'ESTP en 2008.

Ultimatum School – Rencontres Franciliennes de Hip-Hop

L'association Ultimatum School, regroupant 152 jeunes cachanais, sollicite une aide financière pour son implication, aux côtés de la Compagnie DECALES PROD, dans l'organisation des 6èmes Rencontres Franciliennes de Danse Hip-Hop.

Subvention proposée : **1 000 €**, correspondant à la somme versée en 2009.

L'Orange Rouge – Projet Blinded Act au collège Victor Hugo

L'association propose un projet artistique de 2 heures par semaine, hors temps scolaire, qui se déroulera de novembre 2009 à juin 2010.

Des élèves de 12 à 16 ans en situation de handicap visuel, de l'Unité pédagogique d'intégration, et des élèves volontaires valides vont réaliser une installation-sculpture sous la direction de Djamel Kokene,

artiste internationalement reconnu, et encadré par un professeur spécialisé.
La réalisation finale pourra être exposée au CSC Lamartine et présentée lors d'exposition.
Subvention proposée : **500 €**.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Mme Delphine KECLARD ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions associatives.

15 Répartition de la subvention départementale 2009 aux associations locales

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à indiquer au Conseil Général la répartition de la subvention départementale aux associations locales (accordée à raison de 0,64€ / habitant) Cette répartition intervient au titre de l'année 2009.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

16 Tarifs jeunes 2010 – Bons Mairie

Afin d'encourager l'inscription des jeunes dans les associations sportives, culturelles et de loisirs, dans le cadre de l'opération « bons de réduction », il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une somme de 15 000€ à l'Office Municipal des Sports pour la mise en œuvre de cette mesure.

Il est à noter que pour 2009, 1 123 bons ont été utilisés pour une inscription dans une association cachanaise.

Cette délibération a été adoptée à la majorité absolue par 33 voix pour, 2 abstentions de Mr Gilles DAVID et de Mlle Isabelle TREHOU - Union et Ouverture-

17 Transport associatifs

En sus des subventions et des mises à dispositions d'équipement accordées aux associations, Il est proposé au Conseil Municipal, comme chaque année une dotation visant à favoriser le transport de ces associations. La prise en charge municipale interviendra sur tout ou partie des frais de déplacement en car. La somme inscrite au Budget primitif 2010 est de 36 000€ (30 000€ en 2009).

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

18 Demande de subventions au Conseil Général au titre de la création d'un espace multi-accueil

Afin de développer l'offre d'accueil petite enfance, et de répondre au mieux à l'évolution démographique de la commune, il est proposé de procéder à la création d'un espace petite enfance multi-accueil de 50 berceaux au 3-5 rue Amédée Picard, dans le cadre de la ZAC Desmoulins (Ilot H).

Cet équipement, dont l'ouverture est envisagée à la fin de l'année de 2011, présentera une superficie de 816 m² et permettra l'accueil d'enfants de 3 mois à 3 ans. Il sera doté de salles d'activité, de salles de sommeil, d'un espace de restauration, et de jeux en extérieur.

Le Conseil Général du Val-de-Marne est susceptible de participer au financement de ce type d'équipement dont le coût est estimé à 2.150.000 € TTC. Ce nouveau dispositif d'accompagnement des communes nous permettrait de bénéficier d'une subvention d'équipement d'environ 6.000€/berceau.

L'assemblée est invitée à solliciter le concours financier du Conseil Général.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture d'une structure multi-accueil petite enfance au 3-5 rue Amédée Picard d'une capacité de 50 berceaux, et sollicite le concours financier du Conseil Général du Val-de-Marne pour la réalisation de cette opération.

19 Subvention annuelle du comité des relations internationales et des jumelages

En 2009, une convention pluriannuelle a été signée entre la ville de Cachan et le Comité des relations internationales et des jumelages (CRIJ) afin de clarifier les rapports et de fixer les objectifs communs et moyens à mettre en œuvre, dans le respect du principe d'autonomie constitutif de la liberté associative. Dans ce cadre, la subvention versée au CRIJ en 2009 était de 45 000 €. Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette subvention à même hauteur pour 2010. Cette subvention permet notamment au CRIJ de promouvoir les jumelages et échanges auprès des habitants, et en particulier des jeunes, de proposer des cours de langues étrangères, de soutenir financièrement et d'accompagner les

associations intervenant dans le champ de la solidarité internationale etc.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

La séance est levée le 26 Mars 2010 à 00 h 25.

Le 26 Mars 2010

Le Maire,

Jean-Yves LE BOUILLONNEC.